

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE LOGA
COMMUNE RURALE DE FALWEL

Délibération N°06/2020/CRF du 28/10/2020

PORTANT ADOPTION DU PROJET DE BUDGET 2021

Le Conseil Municipal de la Commune Rurale de Falwel régulièrement convoqué en session ordinaire, réunie en séance plénière du 28 au 31 Octobre 2020 dans la salle de délibération de la Mairie sous la présidence de Monsieur Garba Abèye Adjoint au Maire de la commune.

Le quorum étant atteint ainsi qu'atteste la liste de présence jointe au PV.

- Vu la constitution du 25 Novembre 2010
- Vu la loi 2001-023 du 10 Aout 2001 portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales et les textes modificatifs subséquents
- Vu la loi 2010-54 du 17 Septembre 2010 portant code général des collectivités territoriales de la République du Niger.
- Vu le décret N° 2003-177/PRN/MI/D du 18 Juillet 2003, déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales.
- VU Le décret N° 2013-510/PRN/MISD/SP/ACR de la 04/12/2013 portante nomination du Préfets de Loga ;
- Vu décret N° 2016-572 du 18 février 2017 portant prolongation des Mandat des conseils communaux
- Vu le procès verbal de la première session ordinaire du conseil municipal de la commune Rurale de Falwel du 03 Juillet 2011 Portant Election du Maire.

Après avoir entendu l'exposé du SM et du RM sur le contenu du projet de budget 2021;

Après avoir délibéré par :

- 13 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention ainsi qu'enregistré au PV de la session

Délibère

Article 1^{er} le Projet de budget de l'exercice 2021 de la Commune Rurale de Falwel équilibré en recettes et en dépenses à :

Budget général ordinaire : 67 602 560 Francs CFA

Budget d'Investissement : 794 758 546 Francs CFA : est adopté

Article 2 : Le président du conseil *municipal* de la commune rurale de Falwel est chargé de l'exécution de la présente délibération dès sa publication et sa transmission à l'autorité de tutelle

Ont signé les Conseillers Municipaux presents ci-après :

Garba Abèye



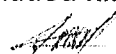
Hassane Hamani



Mariama Harouna



Amadou Kimba



Fati Saley



Adamou Issa



Garba Djibo



Omarou Souley



Le Maire